

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

**AMENDEMENT**

N ° AS1175

présenté par  
Mme Leboucher, rapporteure

-----

**ARTICLE 18**

I. – À l’alinéa 7, après la référence :

« Art. L. 160-15. – »,

insérer le mot :

« Ni ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ainsi que »

le mot :

« , ni ».

III. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« pas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel (la phrase est négative et la « participation » et la « franchise » sont deux choses différentes, d’où l’usage des mots : « ni... ni... »).